



Déclaration d'achèvement des travaux

Par **pagan_old**, le **26/10/2007** à **15:24**

j'ai acheté un appartement neuf celui-ci est en location .Les levées de réserve non jamais été fini (2 ans).J'ai attendu réclamé par lettre recommandé.Puis j'ai du louer parceque l'agence de location avait trouvé un locataire .Du coup j'ai craqué et fait les travaux joint de carreaux plafond à cause d'un degat des eaux etc...Mais ce n'est pas une préoccupation par rapport aux autres propriétaires...

Le vrai problème est qu'il m'a installé des volets roulants électriques dont je n'ai jamais signé le bon de commande ni donné d'avance et averti par telephone que je n'en voulais pas à cause du devis élevé .Le constructeur m'a quand meme installé les volets roulants électrique et il m'a mis la pression par telephone lors de la remise des clés.Du coup j'ai fait noté au procès verbal qu'il me demonte les mecanismes et moteur électrique et me remette les manivelles .

Après deux ans je n'ai pas payé les volets roulants électriques en contrepartie des levées de réserve je trouve cela après tout équitable pour les deux partis.

Mais bémol je n'ai pas le papier de déclaration d'achèvement de travaux .Je pense que le constructeur l'a envoyé aux impôts .Je ne veux plus avoir affaire avec eux ce sont excusés moi de la formule mais de sacrés margoulines .

Qu'est ce que je risque juridiquement ? Puis je revendre mon bien sans problème?

Merci Maître pour votre réponse